Avis d'Appel d'Offres pour l'acquisition d'équipements informatiques (lecteurs optiques, kits de nettoyage, imprimantes, consommables et logiciels)

Cas sans pré-qualification

- 1. La Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN) a reçu une subvention de l'Agence française de développement (AFD) dans le cadre du financement du Plan d'action 2013 2016 de son Programme d'Analyse des systèmes éducatifs (PASEC) et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour financer l'acquisition d'équipements pour l'équipe technique du PASEC.
- **2.** La CONFEMEN sollicite des offres en FCFA HT /HD, sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des équipements informatiques, en trois (03) lots distincts et chacun indivisible, conformément aux spécificités techniques déclinées ci-dessous :

Lot 1

- 22 Lecteurs optiques de marque FUJITSU-Fi 6110
- 22 Kits de nettoyage pour le lecteur FUJITSU-Fi 6110

Lot 2

- 22 Logiciels Remark Office OMR 8

Lot 3

- 11 Imprimantes HP LaserJet P2035 (CE461A) 30 ppm
- 21 Cartouches d'Encre pour imprimante HP LaserJet P2035 (CE461A) 30 ppm

3. Les exigences en matière de qualification sont :

- Avoir exécuté, documents à l'appui des marchés similaires;
- Produire un document de certification prouvant l'origine ainsi que l'état neuf des équipements à livrer.
- 4. Les soumissionnaires peuvent disposer du dossier d'appel d'offres (DAO) sur demande à l'adresse ci-après : pasec@confemen.org.
- 5. Les offres devront être soumises par courriel, à l'adresse ci-après : confemen@confemen.org, avec copie à l'adresse : pasec@confemen.org, ou par courrier postal à l'adresse ci-après : Secrétariat Technique Permanent de la CONFEMEN, Complexe Sicap Point E, Bâtiment C, 3ème étage, Avenue Cheikh Anta Diop, Téléphone : 33 859 29 79 ; 33 859 29 89, BP 3220 Dakar ; au plus tard le 08 novembre 2013 à 23h 30. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
- **6. Les offres devront demeurer valides** pendant une durée de soixante (60) jours à compter de la date limite de soumission.